

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2010

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 Avril 2010

Secrétaire : Sébastien GOYEAU

Observations : Néant

2. Compte rendu des commissions

a. **Commission « Patrimoine Bâti – Urbanisme (conception lotissement) – Plan Local d’Urbanisme – Assainissement**

- Le chantier de la garderie périscolaire est en cours : accord du conseil pour le branchement d’une TV + internet
- Rénovation du club house pour la partie salle d’accueil :
 - o Accès handicapés : porte côté terrain déplacée pour supprimer une rampe d’accès (moins value)
 - o Ouvertures sur châssis coulissants et fixes de haute qualité et sécurisées pour la partie buvette
 - o Charpente : 2 entreprises ont répondu : la mieux disante est l’entreprise BLAIS 16.833,09 €
 - o Le club se réserve les travaux d’isolation + contre cloisons + bar
 - o Séparation de la partie salle de buvette avec la partie vestiaires : devis en cours pour pose d’une porte isolant l’une partie de l’autre.
 - o Réserve pour pose d’un nouveau carrelage éventuellement
 - o Nouvelle douche : prévoir la pose de bondes siphoniques + ventilation basse

Début des travaux à prévoir pour une fin de chantier 3^{ème} semaine de juillet.

Le conseil accepte l’ensemble de ces travaux qui étaient inscrits au budget primitif 2010.

La question est à nouveau posée pour la fermeture du terrain ou non ? Quel serait l’avantage de le fermer ? Eviter le « rodéo » de véhicules à l’intérieur du stade par exemple ? A réfléchir en commission.

- salle de gym : problème de condensation intérieure. Mr MARY a contacté une entreprise pour voir sur place ce problème de ventilation. Travaux à réaliser avant l’achat des nouveaux tapis.

b. **Commission « Enfance Jeunesse »**

- restaurant scolaire :
 - o housse pour chariot alimentaire : un essai par le personnel sera fait pour filmer tous les plats d’entrée et desserts avant tout achat.
 - o Une réunion d’informations a eu lieu avec les cantinières et Mme MERCERON sur l’hygiène alimentaire : obligation est faite d’avoir une cellule de refroidissement. (exemple : les desserts doivent être descendus en température en 2 heures avant d’être mis en chambre froide).
 - o enquête bio : présentation des résultats au conseil.
 - o Repas CIVAM : agrément à obtenir par les producteurs
 - o En ce qui concerne l’obligation d’introduire des repas bio en restauration scolaire : ne sont concernés que les organismes d’état. Il faut cependant encourager le bio. Mais quel produit choisir pour une distribution régulière ?

les pommes par exemple ? attention cependant à l'aspect pas toujours attrayant de ce produit : les enfants n'apprécient pas car les fruits bio ne sont pas toujours « beaux » à l'œil...

- le pain ? il faudra alors revoir les quantités car il se consomme moins de pain quand il est bio.

Mr le maire rappelle que le conseil municipal a toujours voulu privilégier le commerce local (par exemple la supérette, les boulangeries). Une décision devra être prise pour la rentrée prochaine.

Un compte rendu du résultat de l'enquête sera diffusé aux familles.

- Proposition de nouveaux tarifs du CLSH : A la demande de la CAF, des tarifs différents selon la catégorie (QF1 – QF 2 – QF 3) des familles doivent être proposés. La commission a étudié 3 possibilités (voir annexe) et favoriserait la baisse des tarifs pour les QF 1 et QF 2 et maintien des tarifs pour les QF 3. Le conseil vote à la majorité (1 abstention : S. GOYEAU) pour la proposition n° 2 c'est-à-dire de diminuer les QF 1 et QF 2 en maintenant le même tarif pour les QF 3. (rappel : QF : Quotient Familial calculé par la CAF en fonction des revenus des allocataires).

c. Commission « Voirie - Environnement naturel »

En l'absence de Mr RENAUDET, le maire fait état des travaux en cours :

- 1) Entretien des routes et bouchage des « nids de poule » au PATA : proposition de la COLAS pour 600 € HT la tonne. Accord du conseil
- 2) Travaux de voirie 2010 : le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire à l'effet de retenir l'entreprise la moins disante, à savoir : entreprise RACAUD pour 48.324,20 € HT (rappel estimation : 76.985,50 € HT). Le maire rappelle qu'il avait été décidé de ne pas engager de maître d'œuvre pour suivre ce chantier, Mr RENAUDET s'en chargeant, et que par conséquent la capacité de l'entreprise retenue pour cette mission serait un point important.
- 3) Village de « la Récréation » : busage fossé le long de la route de Clessé en cours
- 4) Marquage au sol : étude avec la DDE. et demande de devis en cours.
- 5) Rue du Stade : lampadaires posés. Réunion de fin de chantier demain matin : lampadaires trop hauts par rapport au trottoir, finition route non satisfaisante.
- 6) Rue du Soleil Levant : voirie problématique, le revêtement n'est pas stable, la structure en dessous doit être sondée (voir la garantie décennale de l'entreprise). Affaire à suivre avec le bureau d'études chargé du suivi de ce chantier.
- 7) Stationnement sur le parking de l'école Notre Dame : un courrier a été envoyé à l'école qui l'a ensuite diffusé à tous les parents. Le conseil propose de réaliser un marquage au sol spécifiant l'interdiction de stationner le long de la route et à la place de l'arrêt du car.
- 8) Chemin de la Marchetière : le maire présente la demande d'achat par Mr TAYLOR du chemin rural longeant sa propriété à la Marchetière. Après avoir pris connaissance du plan et de la situation des riverains par rapport à cette demande : canalisation des eaux pluviales, desserte de parcelles appartenant à des tiers, etc..., le conseil décide de réunir les acheteurs et les riverains du village de la Marchetière avant tout accord ou refus.
- 9) Chemin au Grand Grais : Mr MINOZA Laurent a sollicité la commune pour un échange de chemins situés près de sa propriété au Grand Grais. Après avoir pris connaissance du plan et de l'échange proposé, et après avis favorable de la commission, le conseil municipal accepte l'échange et précise que tous les frais seront à la charge du demandeur, soit Mr MINOZA Laurent.

d. Commission Vie Associative

- Animation du 14 juillet : maintien du marché fermier organisé par la commune. Voir également les associations pour la prise en charge de la buvette

e. Commission communication

- bulletin municipal 2010 :
 - o distribution semaine 27
 - o remise à la poste le 24 juin dernier délai
 - o commission communication le 8 juin à 18 h 30
 - o remise des articles pour le 28 mai dernier délai (associations + adjoints)

Réflexion pour la page de couverture (thème de l'environnement : véhicule électrique, serres, haies, broyage des branches etc...)

- DGE attribuée pour les travaux de la garderie périscolaire : 22.275 €
- FCTVA : prévision de la somme de 26.000 € or 39.327 € seront versé en 2010. En effet, une somme erronée avait été déclarée.
- DGF : une lettre de réponse de la Sous-Préfecture a été adressée en mairie donnant les explications à notre étonnement lors de l'attribution de la DGF 2010. La somme attribuée pour 2010 est juste.
- L'agenda 2011 est en préparation par l'UCA
- Le judo club de Bressuire sollicite un nouveau créneau horaire et propose le lundi soir au lieu du samedi matin. A voir auprès de la communauté de communes.
- Demande d'un producteur de melons pour une vente directe à emporter. Le maire a proposé un emplacement sur la place St Martin près de la fontaine. Accord du producteur pour une vente en juillet – août et septembre. Recherche une personne majeure de la commune pour la vente.
- Plan de la commune renouvelé pour affichage sur la place St Martin. Etudier un changement de place vers les sanitaires.
- Déclassement de l'allée des 4 bornes : le maire rappelle la demande du conseil municipal datant de 2005. A la suite de la demande de la commune de CHICHE, un vote au Conseil Général a eu lieu le 19 avril 2010 (20 voix pour et 13 contre). Un arrêté a été publié sur le site du Conseil Général décidant le déclassement de l'allée des 4 bornes du PDIPR. Dès que l'information sera officialisée par courrier, le maire proposera la poursuite de ce projet. Le maire remercie vivement Mr PAPIN ainsi que Mrs POTIRON et BROSSEAU, conseillers généraux, qui ont soutenu ce projet.

f. Compte rendu de la réunion du groupe de travail « environnement – déchets »

Principaux points et propositions du groupe de travail abordés :

- dépôt sauvage de ferrailles : recensement d'une douzaine de points sur la commune.
- Proposition pour le renouvellement de l'opération des composteurs individuels cet automne.
- Récupération des déchets fermentescibles au restaurant scolaire mise en place la semaine prochaine.
- Tri des déchets lors des soirées à la salle des fêtes : composteurs à installer à l'atelier pour la récupération des déchets.
- Charte sur l'utilisation des produits phytosanitaires à l'étude

Le conseil accepte :

- la prise en charge des 5 € pour l'opération composteurs cet automne.
- De prendre en charge la récupération des monstres par les employés communaux en cas d'impossibilités des propriétaires.

3. TRANSPORTS DES ENFANTS DE L'ECOLE HENRI A LA CANTINE : PEDIBUS

Le maire rappelle l'historique et l'origine de la mise en place de ce pédibus qui était pour améliorer le fonctionnement de la cantine et les allers et retours des enfants de l'école publique.

Une proposition a alors été faite et étudiée pour la mise en place d'un pédibus. Cette démarche a été expliquée lors d'un conseil d'école qui ne s'y était pas opposé et un courrier a été adressé aux parents. Une réunion publique a ensuite été organisée pour expliquer notre démarche.

Des améliorations ont été apportées par la pose de poteaux bois sur le parcours, et le port gilets fluo pour tous les enfants en vue de sécuriser le parcours. Un projet d'installation d'un feu sur la RN 149 est inscrit au budget.

Malgré tout cela, le maire a été destinataire d'une pétition envoyée en recommandé à la mairie. Le débat est donc ouvert et le maire demande aux conseillers municipaux de s'exprimer.

Mme MERCERON explique qu'il existe dans une commune similaire, à St Georges Sur Loire, un pédibus mis en place avec traversée d'une nationale. Dans ce cas, le pédibus a été proposé directement par les parents d'élèves. La situation est sensiblement la même qu'à Chiché. Il en résulte d'ailleurs que la traversée de la nationale ne représente pas le problème majeur, mais plutôt les routes adjacentes.

Le fonctionnement donne satisfaction au niveau de l'organisation du restaurant scolaire.

La traversée de la nationale pour aller à la gym tous les jeudis ne posait pas de problème jusqu'à aujourd'hui. Pourquoi le transport sécurisé représente-t-il aujourd'hui un problème de sécurité ? 4 encadrants pour 44 enfants. La sécurité semble correcte.

La démarche était intéressante pour le développement durable et doit être comprise par les usagers. Or les parents sont aujourd'hui opposés. Un problème souterrain se pose et existe sur la commune avec l'école privée et l'école publique qui voit aujourd'hui un acquis disparaître et cet acquis représentait un avantage pour l'école. Mr le maire se demande où est l'avantage ? Celui de marcher ou bien celui de se déplacer en car ?

Il est rappelé également que ce nouveau procédé était une expérience et l'on devait faire un bilan en juin. Le bien fondé et légitime était l'organisation du restaurant scolaire, mais les parents ressentent une iniquité entre les 2 écoles.

L'implantation du CLSH rétablit l'équité

Mme MERCERON tient à rappeler que le but premier n'était pas pour le développement durable mais pour le bon fonctionnement du restaurant scolaire.

Le fait de mettre le pédibus en place est une forme de formation pédagogique autour de la sécurité routière. Pour l'avoir expérimenté, Mr MARY informe que les gilets fluo attirent l'attention des automobilistes et ceux-ci freinent 50 m avant.

Le long moment pour déjeuner est apprécié par tous les enfants. Les institutrices remarquent un bon comportement piéton des enfants depuis le pédibus.

En tout état de cause, si l'on revenait vers un transport en car, il faudrait décaler la sortie des maternelles 10 à 15 mn plus tôt. Cette demande avait été refusée par les institutrices auparavant. Autre solution : sécuriser le circuit du car (passage par la place).

Le maire précise sa position. Ce choix avait été fait pour un meilleur fonctionnement du restaurant scolaire. On peut remarquer avec déception que les représentants de parents élus au conseil d'école ne sont pas soutenus. 43 familles sur 60 manifestent leur opposition, nous sommes dans l'obligation de tenir compte de l'expression démocratique. Le maire ajoute qu'il n'est pas question de déstabiliser un équilibre entre les deux écoles qui a été difficile à obtenir. Pas opposé à revenir à la situation initiale mais pas au détriment de la qualité du service à la cantine. Il est vrai qu'une minorité de parents (5) sont favorables et qu'il est fort dommage de revenir sur notre décision à cause de la pression parfois violente exercée par 5 parents.

Proposition du conseil : contacter les parents qui ont envoyé la pétition, soit 3 au total.

Remarque : si l'on reprend le compte rendu du conseil municipal de décembre, l'affaire était toute simple et semblait facile à mettre en place ; aujourd'hui ce n'est pas le cas. Le temps de la réflexion est donné à chacun et une réunion sera organisée avec les protagonistes. Le maire donnera le résultat de l'entrevue avec les 3 « parents contacts » lors de la prochaine réunion. Tous les conseillers sont invités à y participer.

4. CONVENTION AVEC LE SVL POUR CHANGEMENT POTEAU INCENDIE

Un devis du SVL prévoyant le remplacement de la borne incendie située Grand'Rue en face de la pharmacie s'élevant à 1520 € HT est accepté.

5. DECISION MODIFICATIVE

Pour prendre en compte différentes modifications concernant les recettes (FCTVA) et le remboursement par l'assurance des dégâts lors de la tempête « Xynthia », le conseil décide de prendre une décision modificative n° 1 du budget général de la commune :

- FCTVA : + 13.000 €
- Remboursement sinistre : + 20.000 €

6. TRAVAUX POUR RACCORDEMENT AU RESEAU PARCELLES RUE DU STADE

Suite à une demande de permis de construire sur la parcelle située 50, rue du Stade, les travaux de raccordement aux réseaux électrique, eaux pluviales et assainissement seront pris en charge par la commune car ladite parcelle est située en Zone U du P.L.U.

7. INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR 2010

Suite à la circulaire préfectorale indiquant le montant à verser pour le gardiennage de l'église, soit la somme de 471,87 €, le conseil accepte.

8. EDUCATION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE

33 heures pour chaque école pour un coût de 51 € de l'heure.

9. QUESTIONS DIVERSES

Subvention à l'école Notre Dame de Bressuire : décision en attente de complément d'informations.

Prochaine réunion : Communication : 1^{er} juin
